



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Réf. : 010-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 18

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET MUNICIPAL

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 02 avril 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

ABSENTS : Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY), M. Gilles MAGARDEAU (procuration donnée à M. Didier LANDRY), M. Franck OBERG (procuration donnée à M. Stéphane CATALAN), M. Mickaël GODINEAU (procuration donnée à Mme Valérie JARRY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal après débat et vote, à l'unanimité des membres présents et représentés :
18 Votes – 18 Pour :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget de la commune,

- o Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 464 717,51€.

✚ ***Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :***

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

15/04/2024

ID : 033-213304470-20240409-010_2024-DE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
✓ Solde	+233 840.98€
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
✓ Ligne 002 du compte administratif (excédent)-résultats du Budget de la commune	+230 876.53€
	+464 717.51€
<u>C résultat à affecter</u>	
= A+B (hors résultat à réaliser)	
<i>(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
✓ D 001 Besoin en Investissement	
✓ R 001 excédent de financement	+203 595.84
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
✓ Besoin de financement	
✓ Excédent de financement	+ 75 861.96
Besoin de financement F	0€
AFFECTATION = C	464 717.51€
<i>Affectation en réserves R1068 en Investissement Budget Communal</i>	
<i>G-au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	
H Report en fonctionnement R 002	464 717.51€
Déficit Reporté en fonctionnement D 002	

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 10 avril 2024.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

